



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016

Personnes absentes excusées ayant donné pouvoir : Mme LETOURNEAU Béatrice à Mme BONIN Irène
M. REBILLARD Christophe à M. GUINOT Thierry
M. POISSON Julien à M. VALENTIN Martial

I - AFFAIRES COMMUNES AVEC LE C.C.A.S.

CCAS : personnes absentes excusées : Mme MEUNIER Rose, M. REBILLARD Christophe

. **Opération brioches** : Le bénéfice s'établit cette année à 848,60 €, soit moins que l'année dernière. Nous remercions tous les membres du CCAS et du Conseil qui ont participé à cette opération, et tous les habitants pour leur accueil et leur générosité. Toutefois, la question se pose de rééditer l'opération sous la même forme à l'avenir, tant il apparaît qu'une « usure » s'installe au fil du temps.

. **Repas des Anciens** : Il aura lieu le samedi 08/10/2016 ; les équipes chargées de l'invitation au repas ont été constituées, ainsi que celle qui organisera cet événement et assurera le service. Les invitations auront lieu fin août.

II – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DE REUNIONS DU 18 ET DU 25 MAI 2016

Les comptes-rendus de réunion du Conseil Municipal en date du 18 mai 2016 et du 25 mai 2016 sont approuvés avec une abstention pour chacun.

III - DELIBERATIONS

1) **Contrat CUI** : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le renouvellement pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2016, le contrat CUI en voirie créé l'an dernier, à raison de 24 heures/semaine.

2) **Recensement de la population** : M. le maire propose la nomination de Mme Nathalie MICHELIN pour assurer le rôle de « coordonnateur communal » lors du recensement de la population qui aura lieu dans notre commune en janvier/février 2017. Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

3) **RPOS** : Le conseil, comme c'est de rigueur tous les ans au mois de juin, a adopté à l'unanimité le Rapport sur la Qualité et le Prix du Service d'assainissement collectif de l'année 2015. Pour rappel, il s'agit d'un document public consultable en mairie qui regroupe notamment l'évolution du nombre d'usagers et par conséquent des consommations, la qualité du traitement d'épuration, les tarifs pour les usagers ainsi que le coût pour la commune.

4) **Cimetière** :

- **Etude devis** : Dans le cadre de l'aménagement du site cinéraire au cimetière de l'Abergement Sainte Colombe, comprenant la démolition du columbarium, le transfert des urnes, la fourniture d'un nouveau columbarium et la fourniture et la pose de cinq cavurnes, Monsieur le Maire présente le devis des Pompes Funèbres Nosjean de l'Abergement sainte Colombe d'un montant total de 5 800 € H.T, qui est validé par le conseil à l'unanimité.

- **Règlement intérieur** : La commission présente à l'assemblée le règlement intérieur du cimetière communal qu'elle a préparé, dont certaines modifications sont soumises à l'avis du conseil ; après débat, celui-ci, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce règlement qui entrera en vigueur le 1er août 2016.

- **Tombes** : M. le Maire explique que l'article L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal et que les concessions trentenaires sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement. A défaut de paiement de cette nouvelle redevance, le terrain concédé fait retour à la commune et ne peut cependant être repris par elle qu'après deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé.

Des concessions auraient pu être reprises par la commune plus tôt, mais ces dossiers sont restés en attente suite au changement d'équipe municipale et de ce fait la nouvelle municipalité s'est donnée le temps de faire des recherches auprès des familles.

La commission propose de procéder dans ce cadre à trois des relevés de corps, dont le coût s'élèverait à 1 487,50 € HT. (devis Pompes Funèbres Rolland).

Après débat, le conseil municipal par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide de reprendre ces trois concessions, de prendre en charge le coût d'exhumation pour chacune de ces concessions et propose la remise en état du terrain au fur et à mesure de nouvelles demandes de famille choisissant ces emplacements.

5) **Travaux voirie** : La commission présente au conseil le devis de l'entreprise Cordier concernant la sécurisation des piétons le long de la route départementale RD 38, du funéraire jusqu'au cimetière. Le conseil valide le devis d'un montant H.T. de 10 873,90 €.

- 6) **Travaux bâtiments** : La commission soumet le devis de l'entreprise Cordier pour l'agrandissement du parking du stade de foot, qui consiste en un décapage d'une surface de 500 m² recouverte de deux couches de granulométrie différentes, dont le montant s'élève à 7 548,90 € HT. Le conseil adopte le devis à l'unanimité.
- 7) **Décisions modificatives** : Le conseil municipal vote des crédits d'un montant de 16 € sur la section d'exploitation du budget d'assainissement en provenance de l'article budgétaire « dépenses imprévues » dans le but de régler une facture estimée dont le coût exact a évolué.
Le conseil municipal vote des crédits d'un montant de 11 376 € sur le budget d'investissement en provenance du budget de fonctionnement, chapitre « dépenses imprévues » pour faire face à des travaux rendus obligatoires par des entrées d'eau dans la sacristie et la salle polyvalente.
Le conseil approuve ces deux modifications budgétaires à l'unanimité.
- 8) **Demande de subvention au Conseil Régional** : Le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du projet de la création d'une extension au bâtiment de la mairie (pour mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite).

IV – COMPTES-RENDUS DE REUNIONS :

- 1) **Conseil d'école** : La commission des affaires scolaires présente les demandes de travaux aux écoles et rappelle que l'achat d'un video-projecteur est en cours de finalisation.
- 2) **Réunion des bassins versants** : Une réunion a été organisée avec les administrés ayant subi des dégâts des eaux lors des derniers épisodes pluvieux ; étaient invités également des propriétaires de terrains jouxtant la Tenarre, ainsi que le président des bassins versants et un représentant de la Direction des Routes et des Infrastructures. Après débat et analyse du problème, la première solution envisagée est le nettoyage du cours d'eau afin de retrouver un débit régulier dans la zone incriminée.
- 3) **AG de la JSAC** : Les demandes de travaux sont présentées au conseil ainsi que les travaux prévus et financés par le club lui-même.

V – INFORMATIONS DIVERSES :

- 1) **Rapport SICED** : Le rapport annuel du service a été présenté au conseil. Il est disponible en mairie pour consultation.
- 2) **Déclaration de sinistre** : Suite à des dégâts dans les bâtiments de la cantine scolaire et l'église par la foudre, un dossier de sinistre a été ouvert auprès de l'assureur de la commune afin de minimiser les frais de remise en état nécessaires.
- 3) **Bibliothèque** : Une demande de modification des horaires d'ouverture a été soumise par les bénévoles; une réunion est programmée avant de valider un quelconque changement.
- 4) **Urbanisme** : Les services de l'Etat, par l'intermédiaire de la DDT, n'assureront plus l'instruction des dossiers d'urbanisme de la commune (permis de construire, déclaration de travaux, certificats d'urbanisme...) à compter de janvier 2017. Le syndicat mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne a créé un service d'instruction proposé aux communes membres, service qui a un coût : au vu des dossiers traités gratuitement par la DDT en 2015 pour notre commune, cela induirait une dépense d'environ 10 000 € par an pour la collectivité.
- 5) **Demande d'un particulier** : Le conseil s'est prononcé favorablement à une demande de mise à disposition d'une salle de la commune pour un événement médiatique concernant un habitant de la commune l'année prochaine.

INFOS

FERMETURE SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du vendredi 08 juillet au lundi 11 juillet 2016 inclus.

En cas d'urgence, contacter Monsieur le Maire ou l'un(e) de ses adjoint(e)s.

MANIFESTATION A VENIR

Samedi 16 juillet 2016 : Festivités organisées par le Comité des fêtes :

- 13h30 : concours de pétanque gratuit
- 16h30 : course de caisses à savon
- 19h00 : plateau-repas sur réservation
- 21h30 : concert de la Fanfare l'Espérance – Retraite aux flambeaux
- 22h30 : feu d'artifice au plan d'eau
- 23h00 : bal avec DJ.

RAPPEL

Par arrêté préfectoral datant de juillet 2011, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les samedis : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

STAGE « CONDUITE SENIORS : RESTEZ MOBILES »

Il reste encore quelques places pour le stage "Conduite Séniors : restez mobiles" organisé par la Communauté de Communes des Portes de la Bresse en partenariat avec la MSA Bourgogne.

Ce stage se déroulera en 6 séances les mercredis matins 14, 21, 28 septembre et le 5, 12 octobre de 09h 00 à 11h30, dans la salle polyvalente. Coût des 6 séances : 20 €.

Divers ateliers proposés : signalisation routière, carrefour giratoire, infractions et sanctions, santé et conduite, etc.....

S'adresser au secrétariat de mairie pour plus de renseignements et/ou inscription.

FERMETURE SECRETARIAT DE MAIRIE * ETE 2016

Le secrétariat de mairie sera fermé du 08 au 13 août 2016 inclus.

Réouverture le mardi 16 août 2016.

En cas d'urgence, contacter Monsieur le Maire ou l'un(e) de ses adjoint(e)s.

Pendant la période du 25 juillet au 05 août 2016, le secrétariat sera ouvert les jours et horaires suivants :

- Lundis : de 13h30 à 15h30
- Mardis : de 08h45 à 11h45 et de 13h30 à 15h30
- Jeudis : de 08h45 à 11h45.

En cas d'urgence, contacter Monsieur le Maire ou l'un(e) de ses adjoint(e)s.

FERMETURE BIBLIOTHEQUE * ETE 2016

La bibliothèque sera fermée du mercredi 13 juillet 2016 à 12h00 au mardi 23 août 2016

Réouverture mercredi 24 août 2016 (de 10h00 à 12h00).